



Commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons

Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE CHALEONS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise RELANDEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents (13) : Françoise RELANDEAU, Françoise ROUSSEAU, Maurice ROBIN, Carine LAMBERT, Ludovic SWITAJSKI, Michel AUDION, Michel GAUTIER, Christophe LECHANTOUX, Estelle BISSIELOU MAMALEPOT, Mylène MOREAU, François PINAULT, Joseph CHAUVET et Manon RACINE

Pouvoirs (5) : Gérard SOUFFLARD à Michel AUDION, Marielle MAUDET à Maurice ROBIN, Patrice PERRAULT à Michel GAUTIER, Céline ANDRE à Françoise ROUSSEAU, Audrey DOUSSET à Françoise RELANDEAU

Absents non excusés (1) : Orlane BREMAUD

Secrétaire de séance : Françoise ROUSSEAU

DELIBERATION N°2023/03-03 CARRIERE LA COCHE : AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE DU SITE DE LA COCHE

Mme le Maire, rapporteur, expose :

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/446 en date du 26 janvier 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de Sainte-Pazanne et Saint-Hilaire de Chaléons, pendant une période du lundi 20 février 2023 à 9h au jeudi 23 mars 2023 à 17h30, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM en vue d'obtenir l'autorisation du projet de passage en installation de stockage de déchets inertes de la carrière de la Coche sur les communes de Sainte-Pazanne et Saint-Hilaire-de-Chaléons. Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La société GSM exploite un gisement de micaschiste et gneiss (secteur nord) et de granite gneissique (secteur sud) sur la carrière de la Coche, située sur le territoire des communes de Sainte-Pazanne et de Saint-Hilaire-de-Chaléons. Le site "Carrière de la Coche" est actuellement encadré par la réglementation ICPE applicable aux carrières. Aujourd'hui, le gisement du site exploité jusqu'à présent est épuisé. Ainsi, la société GSM souhaite poursuivre l'exploitation du site "Carrière de la Coche" en installation de stockage de déchets inertes (ISDI), consistant en la poursuite du remblayage de l'excavation actuelle par des déchets inertes extérieurs non recyclables ~~et jusqu'à la topographie du terrain initiale, à des fins de remise en état et de sécurisation~~ des fronts.

De manière complémentaire, la société GSM souhaite la poursuite des activités de négoce et de traitement / recyclage sur le site. A cet effet, le site "Carrière de la Coche" continuera d'accueillir des stériles de traitement pour valorisation (criblage et lavage des matériaux), et les déchets de béton pour la fabrication de granulats recyclés. Le projet de passage en ISDI de la carrière de la Coche permettra de maintenir un exutoire local pour la gestion des déchets inertes des entreprises de bâtiments et de travaux publics, et des déchèteries du secteur. Cette activité permettra de maintenir une offre de service complémentaire à la vente de granulats sur le site (commercialisation des stériles lavés et de granulats fabriqués recyclés à partir des déchets de béton entrants sur le site) et permettra de pérenniser l'activité du site



Commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons

Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr

L'impact majeur pour les riverains est le passage actuel des camions dans le hameau de La Coche, situé au sud du site. Dans le cadre du présent projet et afin de réduire cet impact, un nouvel accès au site a été repensé en coordination avec les communes concernées, les riverains membres du Comité de Suivi de l'Environnement et le Département de la Loire-Atlantique. Il s'agit d'une modification positive pour améliorer le confort de vie des riverains du site.

Ainsi, pour accéder au site, un nouvel accès commun avec la centrale de béton prêt à l'emploi UNIBETON sera réalisé au nord-ouest de l'emprise actuelle du site ICPE. L'accès futur se réalisera depuis la RD 79, sur la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons (à la place de l'ancien accès de la déchetterie). Un portail sera positionné au niveau de la nouvelle entrée principale et interdira l'accès à ces deux sites en dehors des heures de travail. Cet accès restera interdit à toute personne extérieure à l'entreprise en dehors des horaires de fonctionnement.

Le dossier d'enquête en en ligne sur le site de la préfecture <https://www.registre-dematerialise.fr/4444/documents>.

Le Conseil Municipal, à 1 abstention,

APPROUVE les conclusions de l'enquête publique concernant projet l'autorisation environnementale présentée par la société GSM en vue d'obtenir l'autorisation du projet de passage en installation de stockage de déchets inertes de la carrière de la Coche

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Saint Hilaire de Chaléons, le 21 Mars 2023

Le Maire,

Françoise RELANDEAU
Certifié exécutoire,



Accusé de réception en préfecture
044-214401648-20230324-20230303-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023